

Mise en œuvre effective du plan de vigilance 2023 et actualisation 2024

Plan de vigilance



SOMMAIRE

CARTOGRAPHIE DES RISQUES : IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ DE GRDF

03

Procédure d'évaluation régulière
de la situation des fournisseurs avec
lesquels une relation commerciale
est entretenue

03

Actions adaptées d'atténuation
des risques ou de prévention
des atteintes graves

04

• Risques envers les droits humains
et les libertés fondamentales

04

• Protection des données

05

• Risques envers la santé et la sécurité
des personnes

05

• Risques envers l'environnement

06

Recueil des alertes internes et externes

08

DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

09

• Sur l'ensemble des risques

09

• Risques envers les droits humains
et les libertés fondamentales

09

• Risques envers la santé et la sécurité
des personnes

09

• Risques envers l'environnement

10

Le devoir de vigilance est l'obligation faite aux grandes entreprises d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement résultant de leurs activités, des activités de leurs filiales et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

GRDF établit depuis 2018 un plan de vigilance en cohérence avec ses engagements éthiques et de responsabilité sociale. Il est construit à partir des cinq obligations visées par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le présent document a pour objet de présenter la mise à jour du plan de vigilance pour 2024 et le compte-rendu de sa mise en œuvre en 2023.

Le plan de vigilance de GRDF est inclus dans son rapport de gestion et rendu public sur le site Internet grdf.fr.

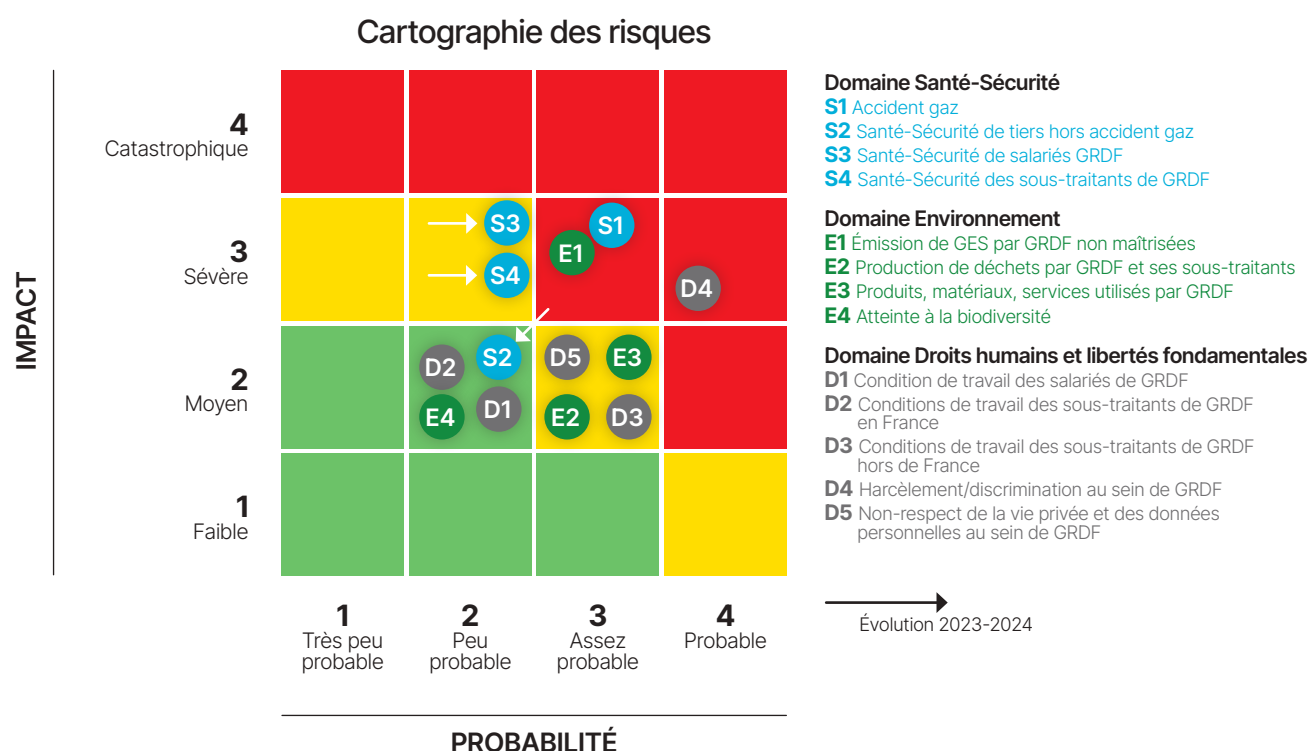
[▲ Retour au sommaire](#)



CARTOGRAPHIE DES RISQUES : IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ DE GRDF

La cartographie des risques générés par l'activité de GRDF en matière de droits humains et de libertés fondamentales, de santé-sécurité et d'environnement a été actualisée en décembre 2023. Un panel de collaborateurs des différents métiers intéressés, tant au niveau national que régional, a été sollicité dans un premier temps afin de répondre à un questionnaire sur le positionnement à la hausse ou à la baisse des risques déjà identifiés et sur l'existence éventuelle de nouveaux. Ils ont été réunis en atelier dans un second temps.

Le cartographie des risques identifiés en 2023 a été confirmée pour 2024 à l'exception du risque S2 (Santé sécurité de tiers hors accidents gaz) dont la probabilité d'occurrence a été réduite (passage d'assez probable à peu probable) ainsi que la probabilité d'impact (passage du niveau sévère au niveau moyen).



PROCÉDURE D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FOURNISSEURS AVEC LESQUELS UNE RELATION COMMERCIALE EST ENTRETENUE

Depuis 2020, GRDF poursuit l'évaluation de l'intégrité de ses fournisseurs et continue de faire évoluer sa procédure de *due diligence*.

En 2023, près de 190 *due diligences* ont été menées pour évaluer l'intégrité des fournisseurs avec lesquels GRDF entretient une relation commerciale directe. Elles ont été menées auprès des fournisseurs de classe A en priorité, y compris ceux générant le plus de dépenses pour GRDF et associés à un niveau de conformité correct. L'année 2023 a connu également un changement du tiers évaluateur, dans

un objectif de renforcement de son efficacité sans rupture du volume de sociétés évaluées.

En 2024, la démarche d'évaluation des fournisseurs de classe A sera élargie aux fournisseurs de classe B – fournisseurs récurrents de GRDF qui représentent 30 % du volume des fournisseurs de GRDF – au vu des dépenses de 2023.

Des évaluations seront aussi réalisées au cas par cas lors d'appels d'offres sensibles.

Par ailleurs, la sensibilisation des équipes à l'importance de ces évaluations sera élargie à l'ensemble de la filière achats, afin que le sujet soit abordé avec les fournisseurs dans le cadre de *business review* régulières au niveau national ou de besoins d'achat ciblé localement.

ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

En 2023, GRDF a poursuivi ses démarches en faveur de la qualité de vie au travail – QVT – et de la prévention des risques psychosociaux (RPS) en étendant son dispositif de groupe multidisciplinaire (groupe miroir) à l'ensemble des régions. Les bases de son futur service social interne qui accompagnera les collaborateurs en faisant la demande ont été structurées et 2024 sera l'année de plein exercice.

De façon plus ciblée, GRDF a mis en place une nouvelle politique en matière de prévention du risque chimique avec les outils associés, a encore renforcé

son dispositif de gestion du risque amiante avec la mise en place de nouveaux modes opératoires et a doté ses équipes d'une nouvelle gamme complète de vêtements de travail. Ces actions ont vocation à perdurer en 2024.

En matière de prévention des agissements et violences sexistes, le dispositif d'accompagnement psychologique a démontré sa pertinence tant dans l'accompagnement de situations spécifiques vécues par les collectifs que de situations individuelles. Ainsi, deux dispositifs ont pleinement fonctionné : l'aide psychologique à travers le numéro vert et le service juridique ALLOSEXISM. Pour prévenir le risque de discrimination, le dispositif d'assistance juridique externe ALLODISCRIM est mis à disposition ; ces dispositifs présentent toutes les garanties de respect de la confidentialité et d'expertise. En continuité, GRDF les maintiendra en 2024.

La prévention de ces risques est intégrée aux deux accords signés le 3 juin 2022 relatifs à l'ambition sociale de GRDF et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils ont été partagés avec l'ensemble des collaborateurs dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation. En particulier, un outil de formation digital intitulé *Inclusion by GRDF* engagé en 2022 aura été déployé auprès de tous les collaborateurs d'ici fin 2025.

2023 a vu la signature d'un accord pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap à l'unanimité des partenaires sociaux le 17 octobre 2023 ; il inclut un dispositif exhaustif d'accompagnement des salariés pour l'adaptation de leurs postes et conditions de travail et la garantie de parcours professionnels équitables. Cet accord sera déployé en 2024.



SÉCURITÉ 365

Par ailleurs, les stratégies achats prennent en compte la gestion des risques RSE en se référant prioritairement à la cartographie des risques AFNOR.

52 catégories d'achats ont fait l'objet de cartographies réalisées par l'AFNOR pour s'assurer de la prise en compte de la gestion des risques RSE.

La clause éthique et RSE régulièrement insérée dans les contrats conclus avec les fournisseurs de GRDF obligent ceux-ci, pour eux-mêmes et pour le compte de leurs propres fournisseurs et sous-traitants, à respecter les normes relatives aux droits fondamentaux de la personne humaine. En complément, pour lutter contre le travail dissimulé, GRDF a exigé de ses fournisseurs des attestations et des certificats prouvant la régularité de leur situation au regard de leurs obligations sociales et fiscales. Cette action sera poursuivie en 2024.

Son engagement dans la qualité de sa relation avec ses fournisseurs dans le domaine des achats a été reconnu – à nouveau – en septembre 2023 par l'at-

tribution du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), unique label reconnu par l'État dans ce domaine. Cette distinction témoigne des nombreuses actions concrètes engagées durablement par GRDF dans des pratiques d'achats responsables, vertueuses et réciproques.

Pour les catégories d'achats travaux, services techniques et matériel, GRDF a poursuivi la réalisation d'audits dans les sites de production et de prestation de ses principaux fournisseurs.

En 2024, au-delà des clauses contractuelles éthiques et RSE, GRDF renforcera son contrôle lors des audits réalisés auprès des fournisseurs stratégiques en vérifiant l'existence d'une charte éthique. Par ailleurs, une sensibilisation au devoir de vigilance et à la politique éthique de GRDF sera faite auprès des principaux fournisseurs.

Protection des données

GRDF a poursuivi en 2023 la mise en œuvre du programme de sensibilisation des collaborateurs, avec notamment le déploiement du MOOC (*Massive open online course*) sur les fondamentaux du RGPD (règlement général sur la protection des données). Les modules dédiés pour les populations particulièrement exposées (relation client et ressources humaines) ont été déployés auprès des nouveaux arrivants. En parallèle, l'intégration de la durée limite de conservation (DLC) des données collectées s'est poursuivie dans les différents SI historiques.

Enfin, l'amélioration de la transparence de l'information des clients et des salariés de GRDF sur le traitement de leurs données à caractère personnel s'est poursuivie. Le CDG-F a été complété et la politique de confidentialité affichée sur le site grdf.fr révisée.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le temps et seront poursuivies en 2024.

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

La démarche sur la culture de sécurité globale engagée avec l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle) est rentrée dans une phase opérationnelle active avec la définition des plans d'actions pluriannuels 2023-2028. Des actions concrètes sont déjà réalisées ou lancées sur ces 4 axes et vont se renforcer progressivement pour renforcer l'ancrage de la culture de sécurité commune, base du métier de gazier.

Comme les années antérieures, la plateforme Sécurité 365 s'est enrichie et permet la mise à disposition complémentaire de supports et matériels divers (politiques, documents de partage de REX/HiPo, e-





learning, partage de bonnes pratiques, sensibilisation aux risques et mesures de prévention sous différentes formes) auprès de l'ensemble des collectifs. Comme chaque année la semaine Sécurité 365, moment fort permettant de mettre l'accent sur les thématiques prioritaires et de promouvoir les démarches de prévention, s'est tenue du 12 au 16 juin 2023.

Les actions prioritaires de 2024 restent principalement associées à la démarche culture sécurité : elles visent à recentrer la prévention des risques majeurs, renforcer le *leadership* sécurité des managers et porter la sécurité au-delà des indicateurs, développer l'implication individuelle et collective de tous les salariés dans la maîtrise des risques et construire une culture sécurité partagée avec les entreprises prestataires et les parties prenantes externes.

À ces actions s'ajoute la poursuite des actions de prévention de fond sur l'amiante, le risque chimique, les travaux en hauteur, le bruit et les risques psychosociaux.

Concernant la gestion de la sécurité avec les prestataires de GRDF, pour lesquels sont attendues des exigences et performances identiques à celles de GRDF, les ambitions seront renforcées en 2024, avec la nomination d'une personne dédiée à temps plein à l'animation de la santé et de la sécurité auprès des prestataires. La rédaction d'une charte santé sécurité engageante sera présentée auprès des fournisseurs et intégrée aux contrats.

Risques envers l'environnement

Début 2023, l'objectif de réduction de la trajectoire carbone de GRDF a été rehaussé de 5 %.

L'entreprise est engagée depuis novembre 2020 dans l'*Oil & Gas Methane Partnership 2.0*, partenariat international sur la réduction des émissions de méthane piloté par le Programme Environnement de l'ONU et la Commission européenne et s'est vu

attribué en 2023, pour la troisième année consécutive, le *Gold Standard*.

Dans le cadre de ses engagements RSE 2019-2023, GRDF a poursuivi ses efforts, en particulier sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre sur la base des plans d'actions des métiers : réduction des émissions de méthane, verdissement de la flotte de véhicules GRDF, mobilisation des acheteurs et des prescripteurs pour intégrer la dimension environnementale et sociale dans leurs actes d'achats.

Le pilotage et la mesure de l'empreinte carbone se sont renforcés avec un objectif régional portant sur la réduction du bilan carbone intégré à la vigie socle régionale, la mise en place d'un outil facilitant le suivi et l'analyse des émissions de méthane (*Methileaks*) et l'intégration d'un critère de décarbonation dans les critères d'intéressement des salariés pour 2023-2025.

Par ailleurs, GRDF a initié une démarche d'exemplarité via le projet chantiers responsables qui revêt des dimensions multiples sur l'ensemble des domaines de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Elle vise notamment à sensibiliser les prestataires et les donneurs d'ordres de GRDF autour de quatre axes :

- impact carbone des chantiers – GRDF a notamment partagé avec ses partenaires une analyse en cycle de vie (ACV) des chantiers qui met en lumière les principaux leviers d'actions ; ainsi la démarche de réduction de l'empreinte carbone des achats s'est poursuivie dans la continuité de la démarche mise en place en 2022 avec l'accompagnement et l'approfondissement auprès de 10 fournisseurs pour définir les leviers à mettre en place pour diminuer l'empreinte carbone ;
- protection de l'environnement et de la biodiversité (par exemple pour limiter la prolifération des espèces végétales invasives ou s'assurer que les chantiers ne perturbent pas la faune locale) ;

- inclusion et accessibilité sociale des chantiers ;
- gestion des déchets, notamment en favorisant certaines techniques comme l'enrubannage ou le tubage et les approches de réemploi, recyclage et valorisation des déchets de chantier.

Concernant la préservation de la biodiversité, plusieurs actions d'ampleur ont été menées en 2023.

- SIGNAL, l'outil de sensibilisation et d'alerte sur les enjeux faunes et flores des chantiers de réseaux de gaz développé avec le Muséum national d'Histoire naturelle a été remplacé par une évolution de la cartographie d'outils existants et par un appui sur des cabinets tiers pour réaliser des analyses biodiversité sur les tracés uniquement dans les zones sensibles, y compris avec des enjeux de protection de la biodiversité forts.
- Une revue de la réglementation environnementale applicable aux projets de travaux a été réalisée et mise à disposition des équipes afin de leur permettre de vérifier les conditions d'opposabilité des principales réglementations environnementales aux projets de travaux de construction de canalisations de distribution de gaz et d'identifier les questions à se poser avant le lancement des travaux pour respecter les réglementations environnementales.
- Le partenariat WWF France comporte un volet mécénat. Ce volet a été dédié en 2023 au programme Nature impact, premier fonds dédié basé sur la logique des paiements pour services écosystémiques (PSE) combinant protection de la biodiversité et captation de carbone. Ce pro-

gramme finance dans un premier temps des projets de préservation, restauration et gestion durable des forêts à haute valeur de biodiversité de France métropolitaine sur 15 000 hectares. Il vise à accompagner financièrement des propriétaires forestiers volontaires dans la préservation, la gestion plus durable et la restauration des forêts.

Le dernier trimestre de l'année 2023 a été marqué par la préparation du nouveau projet d'entreprise 2024-2028, qui s'est traduit par une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de GRDF sur le sujet de la décarbonation et plus spécifiquement par le déploiement de la fresque bilan carbone de GRDF. Des ateliers « Et moi dans mon métier » autour des leviers de décarbonation de chaque famille de métiers ont également été organisés, ainsi que des conférences inspirantes et des ateliers autour de thématiques transverses rassemblant plusieurs directions fonctionnelles et les régions.

L'actualisation de la politique RSE 2024-2028, a également été initiée fin 2023 via une première phase d'écoute des parties prenantes internes et externes de GRDF. La future politique RSE sera finalisée à la fin du 2^e trimestre 2024.

À la suite de l'actualisation de son bilan carbone[®] BEGES sur l'année 2023, GRDF poursuivra en 2024 ses actions pour atteindre un objectif renforcé de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2009.



Ainsi, la trajectoire de réduction au niveau des métiers et des régions sera mise à jour et se matérialisera via différents plans d'actions sur l'ensemble de son bilan carbone® (émissions directes et indirectes) :

- plan d'actions spécifiques sur la réduction des émissions de méthane ;
- plan d'actions de verdissement de la flotte de véhicules GRDF, sur l'immobilier et sur les déchets, sur le numérique, des achats ;
- plan d'actions spécifiques concernant l'intégration du bilan carbone des émissions liées à la combustion de gaz des clients de GRDF (sobriété et efficacité énergétique auprès de nos clients, verdissement du gaz).

En 2024, il est prévu également de mettre en place un logiciel permettant de faciliter le dialogue entre GRDF et ses fournisseurs et d'affiner le bilan carbone de GRDF ainsi que permettre sa territorialisation.

GRDF poursuivra les travaux entrepris depuis 2022 sur l'ensemble des risques liés au changement climatique, avec notamment en 2024 un approfondissement de l'analyse et du plan d'action vers une vision davantage régionalisée.

Sur le volet de la biodiversité et pour donner suite aux actions menées en 2023, GRDF poursuivra un audit de ses pratiques vis-à-vis du prescrit ainsi qu'un audit plus large sur la couverture de ses obligations réglementaires.

RECUEIL DES ALERTES INTERNES ET EXTERNES

GRDF est doté d'un dispositif de signalement accessible par toute personne de l'entreprise ou extérieure à celle-ci. Ce dispositif est ainsi ouvert à tous les collaborateurs, permanents ou temporaires, et à toutes les parties prenantes externes, et couvre l'ensemble des enjeux de vigilance ainsi que les situations contraires au code anticorruption, conformément aux dispositions de la loi Sapin II*.

En 2023, 70 signalements ont été reçus via la plateforme de signalements. Ils ont tous été traités et des recommandations émises le cas échéant, pour conduire à la mise en œuvre de mesures correctives. Parmi les signalements, 22 relèvent d'écarts éthiques majoritairement sur les sujets liés au respect des autres.

La procédure de recueil et traitement des signalements, publiée en interne et sur le site Internet de GRDF, formalise l'approche existante de recueil et de traitement des signalements par les parties pre-

nantes internes ou externes portant sur des comportements ou situations contraires aux principes éthiques de GRDF. Ce dispositif assure la protection de l'identité de l'auteur du signalement, respecte les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles.

Le dispositif de signalement a gagné en identification tout au long de l'année 2023, en lien avec une communication importante. Un niveau d'utilisation identique à celui de 2023 a été constaté ainsi que l'émergence de quelques signalements externes.

Un médiateur des achats, rattaché directement à la direction générale, désigné à GRDF en 2021, est pleinement en fonction et dispose d'une adresse de messagerie électronique accessible à tous les fournisseurs sur le site institutionnel de GRDF.

L'année 2024 sera mise à profit pour consolider la maturité de ce dispositif d'alerte et maintenir sa promotion et son accessibilité.



* <https://plateformedesignalement.grdf.fr/entreprises>

DISPOSITIF DE SUIVI DE MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

GRDF s'est doté d'un ensemble d'indicateurs pour piloter et mesurer les actions. Afin de montrer les évolutions et la dynamique, GRDF a choisi de mettre en visibilité ces indicateurs depuis 2019.

Sur l'ensemble des risques

INDICATEURS	2019	2020	2021	2022	2023
Résultats des évaluations d'intégrité des fournisseurs : nombre de fournisseurs évalués	n.s.	96	82	131	186
Dont taux de « sans risque »		97 %	23 en cours 90 %	57 en prépa. 93 %	1 en cours 97 %

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

INDICATEURS ANNUELS (depuis 2020)	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de sollicitations des dispositifs d'accompagnement contre les risques psycho-sociaux (RPS) : > Numéro vert pour les salariés (dont sexisme) > Numéro bleu pour les managers (dont sexisme)		50 (1) 24 (1)	55 (2) 11 (0)	40 (1) 31 (1)	74 (1) 51 (0)
Nombre de sollicitations de l'assistance juridique externe		0	0	0	0
Labels (renouvellement/obtention) : > Label diversité-égalité professionnelle > Label relation fournisseur et achats responsables		Report	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui
Taux de réalisation du MOOC RGPD		n.m.	15 %	16 %	19 %

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

INDICATEURS ANNUELS	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'accident amont compteur avec victime tiers :	3	4	3	2	2
Nombre de blessés	55	6	5	2	2
Nombre de décès	4	1	0	0	0
Taux d'ouvrages reportés en classe A dans la cartographie sur l'ensemble du réseau (cumul sur l'année)	82,8 %	83,8 %	84,2 %	84,7 %	85,1 %
Pourcentage d'interventions de sécurité gaz en moins d'une heure	99 %	99,2 %	99 %	99,04 %	99,04 %
Nombre d'accidents (trajet et travail) des prestataires	46	20	38	34	38
Nombre d'accidents de trajet et travail en véhicule (salariés et prestataires) : > Accidents en véhicule en service > Accidents en véhicule en trajet	21 52	19 40	20 36	21 52	15 53

Risques envers l'environnement

INDICATEURS ANNUELS	2019	2020	2021	2022	2023
Émissions fugitives de méthane du réseau de distribution de gaz dans l'année (en kt CH ₄)	22,6	18,8	18,8	17,5	14,98
Tonnage des compteurs déposés dans l'année pour être remplacés par des compteurs communicants	1801	1855	2 490	1801	236,5*
Tonnage des déchets dangereux et non dangereux valorisés dans l'année (en tonne et pourcentage) : > Déchets non dangereux valorisés/ déchets dagereux produits > Déchets non dangereux valorisés/ déchets dagereux produits (y compris les déchets issus du programme compteurs communicants)	29/43 67 % 3 820/3 974 96 %	25/36 69 % 3 646/4 019 90,7 %	41/61 72 % 4 517/5 257 86 %	57,6/35,6 61,8 % 3 529/2 924	156/31 20 % 2 554/2 065,9 80,9 %

* Chiffres au 30/11/2023

À noter qu'avant 2023, les tonnages de déchets dangereux issus des chantiers n'étaient pas remontés dans le registre déchets national, ce qui explique l'augmentation de volume déchets dangereux en 2023 et le faible pourcentage de part valorisé.





